

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9941

**CIRCULATION INTERDITE  
TRAVAUX DE LEVAGE DE CHARPENTE A L'EHPAD ST-HILAIRE  
RUE DE L'ERMITAGE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise CONCEPT STRUCTURE BOIS à  
Campagne-lès-Wardrecques qui va procéder à la livraison et à la pose d'une charpente à  
l'Ehpad St-Hilaire rue de l'Ermitage

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité  
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

**ARRETE**

**Art 1** : La circulation sera interdite rue de l'Ermitage, lors des opérations de levage de la  
charpente, le lundi 2 octobre 2023 et le mercredi 4 octobre 2023.

**Art 2** : L'entreprise s'assurera de la pose de panneaux de signalisation au croisement de la  
rue de l'Ermitage avec la Grand Place, et au croisement de la rue de l'Ermitage avec le  
Chemin de l'Aa.

**Art 3** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation  
réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte  
pendant toute la durée du chantier.

**Art 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société CONCEPT STRUCTURE BOIS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 19/09/2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.